



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les bouleversements de la profession vétérinaire. Lorsque la recherche d'une nouvelle légitimité sociale coïncide avec l'arrivée des femmes

Muriel SURDEZ*

* Université de Fribourg, Département des sciences sociales,
Rte des Bonnefontaines 11, 1700 Fribourg, Suisse
e-mail : muriel.surdez@unifr.ch

Résumé – Partant de la situation actuelle de la profession vétérinaire en Suisse, notre contribution rend compte du travail de redéfinition identitaire que des professionnels opèrent lorsque le cœur traditionnel de leurs activités et certains fondements de leur métier, voire de leur prestige, sont remis en question. Parallèlement, elle examine comment les femmes s'installent dans une profession qualifiée, au moment où celle-ci est contrainte de (re)légitimer son rôle social. La profession vétérinaire est confrontée à deux changements concomitants : les femmes arrivent en nombre, en même temps que les spécialisations se recomposent, les animaux d'élevage perdant du terrain au profit des animaux de compagnie. Or, les relations entre ces deux phénomènes ne sont pas de cause à effet. Le processus de féminisation en cours pourrait même paraître comme atypique, la spécialité connotée comme la plus masculine se trouvant supplantée par le secteur en expansion des animaux de compagnie, dans lequel s'investissent les femmes. Cette hypothèse est toutefois à relativiser car la reconnaissance et la légitimité dont bénéficie la spécialisation « animaux de compagnie » reste fragile.

Mots-clés : profession, prestige, vétérinaire, féminisation, spécialisation professionnelle

The dynamics of change in the veterinary profession. When the process of feminization concurs with the pursuit of a new social legitimacy

Summary – In examining the current situation of the veterinary profession in Switzerland, this paper focuses on the reframing of identity that takes place when the foundations of a profession, the core of its activities and even its prestige are called into question. It deals with the increase in the number of women practicing veterinary medicine, a high qualified and mostly independent profession. The profession is now facing two parallel changes : women are entering and establishing themselves in the veterinary profession at a time when segments and specializations are redefining their social utility, the livestock specialization being challenged by the expansion and the attraction of the pet specialization. It will be noted that the correlation between these dynamics of change is not a simple one, because theirs causes and effects are intertwined. Sociologically, the issue of interest is how the feminization process in the veterinary profession is particular compared with other professions. Does this actually represent a situation in which livestock specialization, with its masculine image, is supplanted by the growing legitimacy of the pet sector, where women are numerous? In this context, women and the whole profession have not yet successfully value the care of « little animals », but perhaps they will succeed in the near future. The paper shows that all vets, men and women, are confronted by the issues emanating both from the need to refashion the profession's legitimacy and the current reshuffling in the hierarchy of specializations.

Keywords: profession, prestige, veterinary profession, feminization, professional specialization

Descripteurs JEL : L84, J44, Z13

1. Introduction

Une profession détenant un monopole sur un domaine d'activité dispose d'une autonomie professionnelle et d'une capacité d'autorégulation. Historiquement fondé sur la constitution d'un savoir propre, ce monopole est institutionnalisé dans la reconnaissance publique d'un domaine d'expertise spécifique. Lorsqu'il est ébranlé par de nouvelles logiques de concurrence ou de rentabilité, lorsque des transformations de frontières et de clientèles le lézardent, les membres de la profession éprouvent la situation comme une crise, une perte de prestige et une dévalorisation de leur activité. Ils cherchent alors, par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, à « se réformer », voire à se repositionner sur de nouveaux secteurs. En s'inscrivant dans cette perspective développée par la sociologie des professions (Freidson, 2001), cette contribution entend montrer comment les vétérinaires suisses, en tant que professionnels, font face aux modifications qui touchent actuellement leur métier et les modalités de son exercice¹.

La profession est confrontée à deux phénomènes que nous considérons comme majeurs et qui seront par conséquent au centre de notre analyse : d'une part, les femmes arrivent en nombre dans cette profession libérale, qualifiée et typifiée comme masculine ; d'autre part, les spécialisations se recomposent, les animaux d'élevage ou de rente perdant du terrain au profit des animaux de compagnie. Selon un schéma classique à l'œuvre dans de nombreuses professions (Cacouault-Bitaud, 2001), certains membres de la profession identifient le processus de féminisation dans ce contexte comme une cause des changements, voire comme un facteur central d'une dynamique de dévalorisation sociale et économique – la présence de femmes étant en tant que telle vue comme un signe de déclin et de déconsidération.

Pour notre part, nous allons examiner sur quelles particularités de la profession vétérinaire se fondent de telles interprétations. En nous appuyant sur les sociologues ayant montré qu'il n'y a pas de relation de cause à effet univoque entre la féminisation et la (dé)légitimation d'une profession (Cacouault-Bitaud, 2001 ; Crompton et Le Feuvre, 2003 ; Lapeyre, 2006 ; Wetterer, 1992)², nous allons mettre en évidence que les restructurations qui touchent le milieu professionnel n'ont pas leur « origine » dans la féminisation, mais qu'elles supposent bien une redéfinition de la légitimité de l'ensemble de la profession, hommes et femmes compris. Plus exactement, les vétérinaires se trouvent confrontés à une recomposition de l'importance, du prestige et

¹ L'étude porte sur la Suisse, mais la profession vétérinaire connaît dans les autres pays européens des tendances similaires, les temporalités des changements variant toutefois selon les contextes nationaux.

² Rappelons que, selon ces auteures, l'arrivée des femmes dans les professions qualifiées peut suivre différentes logiques. Soit elles occupent des positions subordonnées par rapport à leurs homologues masculins, soit elles adoptent des comportements se rapprochant de ceux des hommes (« virilisation »). Dans ces deux cas de figures, la féminisation tend à reproduire les structures et les modes d'exercice professionnels existants. A l'inverse, les femmes peuvent contribuer à changer ces derniers et investir une profession au moment où les clivages de genre perdent de leur signification. En contradiction avec l'hypothèse de délégitimation, il importe aussi de relever que les femmes peuvent avoir une origine sociale plus élevée et un réseau social plus étendu que les hommes qui pratiquaient auparavant la profession.

de la rentabilité économique des différentes spécialités internes à la profession, c'est-à-dire à une reconfiguration des hiérarchies entre spécialités. Cette reconfiguration est particulièrement intéressante à étudier sous l'angle de la légitimité et de l'attribution genrée des spécialités professionnelles. En effet, c'est la spécialité des animaux d'élevage, masculine par excellence car pratiquée majoritairement par les hommes, fondatrice de l'identité professionnelle et reposant sur la possession de qualités connotées comme masculines (force physique, activités liées à la nature et à l'extérieur) qui voit sa primauté contestée. Alors que le domaine des animaux de compagnie (chats, chiens, animaux exotiques), où les femmes sont les plus actives, apparaît comme un secteur en expansion. Assisté-t-on dès lors à l'inversion des processus associant la féminisation à des spécialités socialement et économiquement moins reconnues (Guichard-Claudic *et al.*, 2008) ? Nous allons voir que cette hypothèse est à relativiser car les deux spécialités considérées ne fondent pas leur légitimité sociale sur le même registre de l'utilité et, partant, la légitimité du secteur « animaux de compagnie » n'acquiert pas encore une pleine considération, malgré sa technicité.

Cette contribution rend donc compte de deux processus concomitants : 1) le travail de redéfinition identitaire qu'opèrent les membres d'une profession lorsque plusieurs fondements de leurs activités et de leurs rôles sont remis en question ; 2) l'installation des femmes dans une profession qualifiée, précisément au moment où ont lieu ces redéfinitions. Dans une première partie, nous montrerons que la spécialité « animaux de compagnie » représente une spécialité en vogue et rentable économiquement dans laquelle les femmes s'insèrent en nombre, mais avec une position majoritairement « subordonnée ». Dans un deuxième temps plus analytique, nous expliciterons pourquoi la reconnaissance de cette spécialité reste problématique et ambivalente aux yeux des professionnels et professionnelles. Enfin, nous établirons que le caractère libéral et indépendant de la profession vétérinaire est bousculé par les évolutions qui touchent la production agricole, dynamique exogène qui enclenche une dynamique endogène de recomposition des spécialités. Cela donne lieu à des stratégies de redéploiement du monopole d'activité, qui ne sont pas exclusivement redéposables des rapports de genre³, mais qui pourraient toutefois tendre vers une moindre différenciation des activités entre hommes et femmes. L'issue encore incertaine de ces processus les rend d'autant plus intéressants à suivre.

2. Du mandat d'une organisation professionnelle à l'étude de la hiérarchisation des spécialités au sein d'une profession

L'étude empirique sur laquelle s'appuie cette contribution est un mandat d'une durée de six mois que nous a confié, en 2006, la Société des Vétérinaires Suisses (SVS)/*Gesellschaft der Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte (GST)*, organisation professionnelle

³ Nous reprenons ici la perspective suivie par Kuhlmann (2003, p. 85) pour analyser des changements de la position des femmes dans la médecine dentaire : « *If we view professionalisation as a dynamic process which involves a variety of actors and levels of action, we see that male dominance is no monolithic block, but instead the result of the interaction of a wide spectrum of interest and strategies, many of which do not automatically follow the logic of gender relation* ».

regroupant environ 90 % des vétérinaires actifs en Suisse et membre de la Fédération des Vétérinaires d'Europe. Le commanditaire avait pour ce mandat l'objectif de fournir des explications et des recommandations pratiques à propos de la thématique que lui-même qualifiait de « féminisation » de la profession. Ce phénomène était en effet devenu incontournable pour la direction de la SVS au vu de l'augmentation de la proportion de femmes actives dans la profession et de l'accroissement spectaculaire des étudiantes en médecine vétérinaire par rapport aux étudiants. Sans focalisation précise, le mandat tel qu'il était formulé initialement devait donc aider à mieux cerner les raisons de l'attrait accru des femmes pour le métier de vétérinaire et à en établir les conséquences sur la structure de la profession, à travers deux points-clés, la « désaffection » des hommes et les difficultés rencontrées par les vétérinaires voulant partir à la retraite pour remettre leur cabinet en zone rurale.

La SVS comptait, en 2000, 733 membres femmes pour 1 606 hommes ; en 2006, la proportion est de 1018 femmes pour 1 576 hommes⁴. Il est significatif de noter que les rapports annuels ne recensent les membres selon la catégorie homme / femme que depuis 1997. La proportion de femmes s'accentue dans les jeunes générations : en 2006, on trouve 80 % de femmes parmi les 21-30 ans, 63 % parmi les 31-40 ans, 38 % parmi les 41-50 ans et 21 % parmi les 51-61 ans. Les statistiques concernant les étudiants commençant des études de médecine vétérinaire sur les vingt dernières années manifestent cette transformation morphologique de manière encore plus accentuée : en 1981, sur 131 nouveaux étudiants, 59 sont des filles. Cette proportion augmente ensuite continûment pour atteindre 124 filles et 14 garçons en 2005. A titre de comparaison sur la même période, la proportion d'étudiantes entrant en médecine humaine ne dépasse pas les deux tiers en 2004-2005 (597 filles pour 259 garçons).

La teneur générale du mandat indique, en premier lieu, une surprise de la SVS face à un processus qu'elle ne maîtrise pas. À travers la prise en charge de la question, les instances représentatives de la profession, du moins le comité directeur⁵, prennent acte de la nécessité d'une réflexion collective : il ne ressort plus uniquement de la responsabilité individuelle de chaque femme de trouver une place dans la profession en se conformant aux normes formelles et informelles qui la caractérisent. Ainsi, l'établissement d'une relation causale entre féminisation et problèmes que connaît la profession pointe à l'horizon, même si les commanditaires s'en défendent. Dans cette perspective, la disparition des hommes, si elle n'est pas expressément interprétée comme une conséquence directe de l'arrivée des femmes, renvoie à la fois à des craintes diffuses sur le changement d'image de la profession et à des réalités économiques et sociodémographiques, les femmes étant notamment supposées moins enclines à exercer en zones rurales.

Afin de comprendre pourquoi la féminisation posait soudain problème, nous avons cherché à retraduire les préoccupations des mandants dans des termes plus sociologiques et documentables à travers une étude empirique⁶. Même dans le court

⁴ Chiffres tirés des rapports annuels de la SVS et de l'Office fédéral de la statistique.

⁵ Le Comité nous a octroyé la somme maximale qu'il pouvait débloquer sans avoir à en référer à l'assemblée générale, d'où la durée limitée de l'enquête.

⁶ Le mandat prend une forme hybride, entre l'expertise et l'enquête. Tanguy (1995) analyse bien ces formulations d'enjeux sociologiques à partir d'une demande institutionnelle.

temps imparti, nous avons insisté pour que notre recherche porte sur les femmes et les hommes, afin de mettre en évidence la dynamique des rapports de genre dans la profession plutôt que de réifier les femmes comme une entité autonome. Concevant cette enquête comme un repérage des multiples facettes de la féminisation et des restructurations de la profession, nous avons pris en compte des situations professionnelles diversifiées par rapport à l'âge, au statut, à la spécialité et au cadre urbain ou rural de la pratique⁷.

Nous avons au final réalisé trente entretiens avec les populations suivantes :

- deux étudiants et six étudiantes d'une même promotion en cinquième et dernière année d'études (sur l'organisation de la formation, cf. encadré *infra*), pour examiner leurs parcours scolaires, le contexte de leur choix d'études ainsi que leur future orientation dans la profession. L'objectif était de tester l'hypothèse de parcours vers la profession et de conception du métier différents selon le genre.
- sept fils de vétérinaires ne reprenant pas la succession de leur père. Cette population nous renseigne sur les hommes qui ne se dirigent pas vers la profession alors qu'ils étaient très susceptibles de le faire vu la reproduction intergénérationnelle du capital professionnel chez les vétérinaires⁸.
- trois hommes et six femmes, âgés d'une quarantaine d'années, exerçant comme co-propriétaires de cabinets afin d'examiner comment des praticiens ayant des statuts de prime abord équivalents se partagent les tâches au sein de leurs cabinets. L'hypothèse était qu'une division du travail prenant appui sur le genre ne s'opère pas uniquement entre employeurs et employés.
- six femmes, d'âge divers, ayant arrêté d'exercer la profession. L'objectif était d'identifier les modalités d'insertion avant l'arrêt et la rupture qu'il représente (ou non) dans le parcours personnel et professionnel.

En accord avec le commanditaire, nous nous sommes donc concentrés sur les vétérinaires praticiens et non sur ceux actifs dans l'industrie alimentaire ou pharmaceutique, l'administration (services vétérinaires étatiques cantonaux ou fédéraux) ou la recherche, secteurs en expansion où la place des femmes devient elle aussi importante (cf. *infra*). C'est là une des limites de notre étude. L'approfondissement de certaines données aurait nécessité un mandat complémentaire, que nous avons proposé à la SVS mais jusqu'ici sans suite.

Notre perspective centrale d'analyse consiste à résituer la féminisation parmi les principales restructurations de la profession et, plus particulièrement, les relations entre les différents segments professionnels, au lieu de se focaliser sur les rapports de genre *per se*. Pour les commanditaires eux-mêmes, la féminisation s'inscrit dans un mouvement de transformation de la profession qu'ils essaient de maîtriser en se dotant d'outils statistiques ou communicationnels. Pendant notre mandat, la SVS a mis en place un observatoire interne de la profession et financé une campagne nationale

⁷ Nous avons sélectionné les interviewé-e-s à partir des registres professionnels de la SVS.

⁸ Vu l'absence de données accessibles dans le temps de l'enquête sur l'origine sociale des membres de la SVS, nous n'avons pas chiffré cette reproduction socioprofessionnelle, ni d'ailleurs l'endogamie (couples de vétérinaires).

d'affichage promouvant la profession auprès du grand public ; elle a commandité à un institut expert dans la formation professionnelle une enquête sur les tâches et compétences des vétérinaires et assistants-vétérinaires, pour chaque spécialisation. Autant d'indices montrant que les instances professionnelles tentent de spécifier et de préserver leur monopole de compétences dans une période où leurs activités changent.

3. Déclin des animaux de rente et expansion des animaux de compagnie : vers une inversion de l'ordre des spécialités ?

En Suisse, les vétérinaires praticiens installés en cabinet sont sérieusement confrontés à des restructurations de leurs activités et de leurs clientèles depuis une quinzaine d'année. Les propriétaires de cabinets qui travaillaient exclusivement sur les animaux de rente ou « gros animaux » (cf. encadré 1 sur les dénominations des spécialités) sont les plus concernés, que ce soit dans les zones rurales, en régions de montagne ou sur le plateau suisse.

Dans l'ensemble du pays, le nombre de détenteurs d'animaux de rente diminue continuellement. Selon le recensement des entreprises agricoles (Office fédéral de la statistique), les exploitations avec animaux de rente sont passées de 62 879 en 1999 à 53 523 en 2007 (de 52 570 pour les propriétaires de bovins à 43 722 ; de 16 563 à 10 416 pour ceux de porcs, de 22 052 à 15 522 pour ceux de « poules de rapport »)⁹. Vu cette tendance à la concentration des entreprises agricoles, les vétérinaires sont de plus en plus rares à pouvoir se consacrer exclusivement à cette spécialisation, même en augmentant leur bassin géographique de clientèle. Ce mouvement implique une double recomposition : les vétérinaires actuellement spécialisés dans les « Gros animaux » se convertissent à la « Pratique mixte », alors que les nouveaux entrants dans la profession se concentrent vers les « Petits animaux ».

En 1997, la SVS répertorie 1 092 vétérinaires exerçant en cabinet, 679 en tant que « *Gross- und Gemischtpfaktiker* » et 383 comme « *Kleintierpraktiker* ». En 2004, on compte 1069 praticiens, 578 comme « *Gross- und Gemischtpfaktiker* » et 491 comme « *Kleintierpraktiker* » (cf. encadré page suivante). L'accès des détenteurs d'un diplôme de vétérinaires à des spécialités moins axées sur les soins aux animaux reste en Suisse limité. En 2006, 1582 membres de la SVS exercent comme praticiens contre seulement 613 dans d'autres secteurs (143 dans les services publics, 240 dans la formation et la recherche publique, 126 dans l'industrie et la recherche privée et 104 dans d'autres secteurs).

Dans ce contexte de réorientation touchant l'ensemble de la profession, on constate que les femmes, qui représentent une proportion importante des nouvelles entrantes dans le métier, sont incitées à opter pour la spécialisation en expansion, celle des « Petits animaux ». On le comprend d'autant mieux que le « choix » des spécialités est lié au statut d'exercice : les vétérinaires détenteurs seuls d'un cabinet sont majoritairement des hommes, la proportion de femmes augmentant parmi les co-propriétaires.

⁹ L'évolution des cheptels indique toutefois des fluctuations, les troupeaux de bovins augmentant à nouveau depuis 2004, alors que les élevages de volailles ont subi une interruption (indicateurs disponibles sur www.bfs.admin.ch).

Encadré 1. La structuration de la profession en Suisse : dénominations des spécialités et réformes de la formation

Pour les vétérinaires installés en cabinet, déclarer son identité passe par la déclinaison de son domaine de spécialisation. Les dénominations en usage dans les registres de la Société suisse des vétérinaires sont les suivantes : l'appellation « Gros bétail » (« *Grossstiere* » en allemand) recouvre les bovins, les élevages de porcs, de moutons ou de volailles ; parfois remplacée par celle d'« Animaux ou bétail de rente », elle est opposée à « Petits animaux » (« *Kleintiere* »), qui englobe l'ensemble des animaux dit « de compagnie » ; la « Pratique mixte » (« *Gemischtpraxis* ») qualifie les vétérinaires combinant les deux susmentionnées, alors que la spécialité « Chevaux » ou « Equine » se pratique de façon autonome. En termes de prestige, ces appellations peuvent faire entendre des échos amalgamant « Petits animaux » à « petite spécialisation » au sens de spécialisation mineure, d'autant que cette catégorie n'est pas détaillée, contrairement à celle de « Gros bétail ». A titre comparatif, on parle, en France, de « vétérinaires exerçant en clientèle » et on ne distingue pas les « Petits animaux », mais la spécialité « canine » et « mixte à prédominance canine » (Henrio, 2004).

Les études de médecine-vétérinaire, de niveau universitaire, sont offertes uniquement dans les universités de Berne et Zurich, qui forment depuis 2004-2005 la « Faculté Vetsuisse », entité au sein de laquelle les programmes ont été uniformisés¹. La formation dure cinq années – compatible avec le format européen d'une licence de trois ans et d'un master de deux ans – et prévoit en quatrième année un tiers de l'enseignement dans une « orientation d'approfondissement » à choisir parmi les « disciplines » suivantes : petits animaux, chevaux, animaux de rente, branches para-cliniques, recherche biomédicale ou santé publique vétérinaire. La cinquième année d'études est centrée sur l'enseignement pratique à travers des stages dans les cliniques attenantes aux deux universités. Pour situer le niveau scolaire de cette formation, il faut noter que les détenteurs des différents types de baccalauréats existants en Suisse peuvent y accéder, mais après une pré-inscription qui peut déboucher sur un test d'aptitude sélectif selon le nombre d'intéressés – il s'agit en quelque sorte d'un numerus clausus flexible². De plus, il existe au niveau non universitaire une formation et un certificat fédéral d'apprentissage d'« assistant-e vétérinaire » d'une durée de trois ans. La question de la répartition du domaine de compétences entre les vétérinaires et les assistants-vétérinaires est un enjeu actuel. Ajoutons encore que la première année d'études était, jusqu'à ces réformes, commune à la médecine vétérinaire et à la médecine humaine, ce qui retardait l'orientation vers l'une ou l'autre et constituait un « réservoir » d'étudiant-e-s plus large.

¹ Cette concentration spatiale est une particularité par rapport aux autres disciplines universitaires impliquant que les étudiants de la Suisse francophone ne peuvent étudier qu'en allemand. Elle signale la part prise par la SVS dans la régulation des cursus, en tant qu'organisation professionnelle nationale négociant étroitement avec le corps professoral.

² Alors même qu'en Suisse seulement 22 % d'une classe d'âge (moyenne nationale avec des variations entre cantons) obtient la maturité (l'équivalent du baccalauréat), la majorité suivant la voie de l'apprentissage (enseignement professionnel).

En 2006, 45 % des membres de la SVS propriétaires d'un cabinet individuel pratiquent la spécialisation « Animaux de compagnie » (63 % de ces 45 % étant des hommes et 37 % des femmes) ; et parmi ceux qui exercent en « Pratique mixte », 87 % sont des hommes. Les hommes sont donc majoritaires parmi les propriétaires individuels de cabinets, quelle que soit la spécialité. En revanche, parmi les co-propriétaires partageant un cabinet spécialisé dans les animaux de compagnie se trouvent 49 % de femmes. Comme indice de comparaison, en 2004 parmi les vétérinaires françaises exerçant en clientèle, 70,4 % travaillent dans la spécialité « Canine » et 21 % en spécialité « Mixte à prédominance canine » (Henrio, 2004).

Il semblerait donc que les femmes trouvent dans la spécialisation « Petits animaux » plus de possibilités d'exercer leur métier, mais elles s'insèrent pour la plupart avec des statuts et des conditions de travail (temps partiel, arrêts pour maternité) différents des hommes et elles n'accèdent pas au même niveau de responsabilité. Toutes spécialisations confondues, elles sont très présentes dans la catégorie salariée (68 % de cette catégorie), beaucoup moins parmi les propriétaires d'une pratique individuelle (29 %) ou d'une pratique de groupe (29 % également). Même dans la spécialité « Petits animaux », elles représentent seulement 38 % de l'ensemble des propriétaires d'une pratique individuelle (151 femmes pour 243 hommes) et 48 % de l'ensemble des copropriétaires d'une pratique de groupe (86 femmes pour 93 hommes).

Cette distribution présente des traits identiques aux processus de féminisation dans d'autres professions libérales (voir Lapeyre (2006) sur les architectes, les avocats et les médecins ; Lapeyre (2003) sur les médecins généralistes). Elle renvoie aussi à des attendus sociaux concernant l'attribution et la division des tâches, les femmes étant associées à et trouvant plus facilement leur place dans une spécialité plus récente, moins liée à la productivité, axée sur l'univers de l'agrément, de la maison et des loisirs et considérée comme moins éprouvante.

Sur le plan économique, il n'est pas évident de comparer les revenus des vétérinaires en fonction des spécialités. Chez les propriétaires, les revenus varient selon l'implantation et la densité géographiques, ils dépendent de la hauteur des emprunts contractés pour l'installation. Le revenu moyen des vétérinaires suisses fait l'objet d'un suivi statistique interne à la SVS. Sur un échantillon initial de 250 praticiens, 70 continuent l'expérience et gagnent en moyenne 200 000 francs suisses par an (environ 130 000 euros) – sans précision de spécialité ni de sexe¹⁰. Dans d'autres pays, un trait persistant semble être la différence de rémunération entre hommes et femmes vétérinaires, aussi bien salariés qu'indépendants, même lorsque est pondérée la productivité liée au temps de travail (Smith, 2002). A partir de ces caractéristiques morphologiques, l'hypothèse pourrait être soutenue que l'expansion de la spécialité « Animaux de compagnie » est le meilleur moyen de conserver l'aspect libéral de la profession, les propriétaires se faisant moins nombreux (et donc limitant la concurrence), mais recourant plus fréquemment à l'emploi de vétérinaires femmes salariées. Il importe toutefois de ne pas se limiter au schéma simplificateur selon lequel

¹⁰ Selon le Président de la SVS, ces vétérinaires ont des revenus au-dessus de la moyenne.

les femmes seraient les vecteurs principaux de la salarisation dans les professions qualifiées et libérales, principalement à des fins de conciliation de leur vie professionnelle avec leur vie privée¹¹.

4. Regards croisés sur la valorisation des spécialisations : « Viens là, mon petit chéri... », « De toute façon, la chirurgie, c'est très limité parce que le paysan, il ne veut pas payer... »

Nous allons dès lors examiner plus précisément les dynamiques spécifiques à la profession qui aboutissent à ces distributions morphologiques, en rendant compte des principes à partir desquels les professionnel-le-s fondent la valeur respective qu'ils accordent aux deux principales spécialisations : animaux « de rente » et « de compagnie ». Nous focaliserons notre propos sur ce qui concourt à rendre l'une ou l'autre plus ou moins légitime, particulièrement en termes de l'intérêt du travail, du prestige de l'activité et de la reconnaissance professionnelle. Dans la perspective de la sociologie des professions, les spécialisations ne forment pas des compartiments étanches ou des vases communicants, celui en ascension se substituant exactement à celui qui est en déclin. La hiérarchie qui se constitue entre les segments résulte des stratégies et des dispositifs matériels de valorisation qui sont développés par les diverses catégories de professionnels. Elle se module aussi sur l'apport et l'intérêt que représente tel ou tel type de clientèle à un moment donné ; elle renvoie par conséquent à des modifications des rapports entre les groupes sociaux, transformations dont les professionnels ne maîtrisent pas les effets en cascade. Pour les vétérinaires, la légitimation de leur fonction et de leur travail s'effectue sur un registre en tension entre plusieurs pôles : le rôle technique ou le rôle social, pour une clientèle rurale ou urbaine, étendue ou restreinte. Comment les hommes et les femmes placent-ils les spécialisations en regard de ces critères ? Assiste-t-on à un travail de l'ensemble de la profession pour valoriser la spécialité en vogue, celle où justement se trouvent le plus de femmes ?

4.1. La fin du rural : des conditions de travail moins pénibles pour un métier plus attractif ?

Parmi les vétérinaires interviewés, hommes ou femmes, la spécialité « Bétail de rente » est globalement estimée comme la spécialité la plus « difficile », la plus épuisante, surtout parce qu'elle implique des déplacements et des horaires plus contraignants que la spécialité « Animaux de compagnie ». La majorité des appels et des interventions ont en effet lieu en soirée ou tôt le matin, après que les paysans ont inspecté les

¹¹ Pour la France, Lapeyre (2003) note qu'il ne faut pas négliger qu'en médecine, les hommes sont en totalité plus fréquemment salariés que les femmes ; et chez les architectes, dans les dernières années, les femmes s'installent en indépendantes plus que leurs confrères hommes. L'évolution de l'exercice de la profession en libéral n'est pas « provoquée » par les femmes, elles viennent l'accentuer ou l'infléchir en fonction d'autres caractéristiques, comme le statut social et marital.

troupeaux à l'étable. La perte de terrain progressif de cette spécialisation n'est toutefois pas perçue unilatéralement comme une amélioration bénéfique des conditions de travail. Dans la constitution historique de l'image – voire de l'imagerie – professionnelle, cette manière d'exercer le métier se voit conférer une valeur centrale : elle est associée à un vétérinaire arpantant les campagnes en solitaire, aventureur, allant soigner en toutes circonstances les troupeaux et les vaches mettant bas. Dans les représentations comme dans la pratique, la spécialité renvoie aux activités considérées comme les plus dynamiques. Par opposition, la pratique en cabinet de ville apparaît certes comme confortable, mais, point nodal dans les transformations actuelles, elle déboucherait sur une routine moins « intéressante ». Cette ambivalence, qui empêche de considérer l'affaiblissement de la spécialisation rurale comme une revalorisation de l'ensemble de la profession, s'exprime de façon explicite dans les propos de deux catégories d'enquêtés : chez les fils de vétérinaires ne reprenant pas la pratique de leurs pères ou chez les étudiant-e-s encore en phase de socialisation, qui ne sont pas tenus d'euphémiser les non-dits de la profession. Ainsi, cet extrait de l'échange entre trois fils d'une même famille dont aucun ne veut reprendre le cabinet paternel :

« *Fils 1 : Je pense que celui qui est malin, franchement, il fait vétérinaire. Il ouvre son cabinet, il ne fait que des petits animaux.*

Fils 3 : Avec des horaires.

Fils 1 : Des horaires, voilà. À la limite, avec l'autre vétérinaire de la région, une permanence. Point.

Fils 2 : Mais par contre, je pense que le boulot ne doit pas être très très intéressant.

Fils 1 : C'est moins intéressant, mais voilà.

Fils 2 : Ça doit être l'horreur. [tous en même temps] »¹²

Ou cet étudiant terminant sa formation, qui associe clairement le choix de la profession à une activité physique à l'extérieur :

« *Comme vétérinaire, tu es tout à la fois infirmière, chirurgien, soignant. En plus, j'aime être debout, j'aime les activités physiques : donc, j'ai pensé que j'allais étudier la médecine vétérinaire, spécialement l'orientation 'bétail de rente'* »¹³.

Ces jugements et appréciations, ici masculins, renvoient à une division sexuée et une attribution genrée des spécialités et des tâches. Même si le déclin de la spécialisation rurale les touche moins directement puisqu'elles exercent majoritairement dans la spécialité « Animaux de compagnie », les femmes aussi se réfèrent dans les entretiens à la spécialisation « Bétail de rente » pour se positionner et expliquer leurs trajectoires. Elles évoquent ce qui apparaît toujours comme « noyau dur » de la profession, de façon parfois critique. Certaines interviewées installées indiquent qu'elles n'ont pas supporté leurs stages pratiques ou leurs premiers postes en

¹² Le père exerce en pratique mixte dans une région semi-rurale où les fils souhaitent vivre. L'aîné est ingénieur forestier, le second finissait des études d'histoire et le cadet est boucher.

¹³ Cet étudiant, originaire d'une région rurale souhaite exercer exclusivement la spécialisation « Bétail de rente ».

milieu rural ou qu'elles n'auraient pas pu exercer le métier dans les conditions du rural. Elles expliquent qu'elles ne partagent pas une conception du métier impliquant un dévouement sans limites et des modes de faire expéditifs qui seraient plus caractéristiques du rural :

« J'ai dû être de garde pendant les huit mois où j'étais là-bas, tous les soirs, pendant toutes les semaines. Quand c'est la première place de travail, vous ne savez pas. Donc vous dites 'oui', alors qu'au fond, j'aurais dû lui dire dès le départ ce que je pensais... Et j'étais moins payée, sous prétexte que dans le canton X on est moins payée qu'ailleurs. (...) C'étaient des mecs odieux, c'étaient des mecs qui travaillaient comme des cochons, c'étaient des gens qui se foutaient de leur boulot. Ils ne vous faisaient pas envie d'étudier, ils avaient des thérapies qui étaient toujours les mêmes, donc c'est "sproutz" [imité le bruit de la seringue], cortisone, antibiotique, sans se poser de questions. Ils n'avaient aucun état d'âme ni envers l'animal, ni envers le propriétaire, ils s'en foutaient, ils mettaient des cadavres dans les poubelles sans une arrière-pensée » (Mme C., 42 ans, employée à mi-temps dans un cabinet « Animaux de compagnie »)¹⁴

Dans ce positionnement par différenciation, les femmes qui ont dans leur famille un héritage de vétérinaire ou d'agriculteur font plus de comparaisons entre les conditions d'exercice en rural et en ville :

« Si c'était comme à l'époque de mon père, je ne pourrais pas, je ne pourrais pas faire comme lui il a fait. Mais chez nous, ça va : les réveils nocturnes, les kilomètres à parcourir, ce n'est pas si souvent. » (Mme B., 40 ans, copropriétaire avec un homme d'une clinique pour « Animaux de compagnie »)¹⁵

Pour mieux comprendre la reconnaissance dont jouit la spécialisation « Bétail de rente » en phase de déclin, il faut tenir compte de deux transformations complémentaires qui peuvent conduire même les hommes qui avaient souhaité l'exercer à s'en distancier. En premier lieu, les gestes, les pratiques et la sociabilité (le fameux verre à la fin de la consultation...) auxquels elle renvoie se seraient modifiés sous l'effet de l'intensification du rendement du bétail, ce qui la rendrait moins attractive. A l'instar de ce jeune vétérinaire, diplômé en 2003, qui découvre désabusé les contraintes avec lesquelles les paysans gèrent leurs exploitations : la perte de valeur du bétail conduit à diminuer les coûts de soins et, donc, à réduire les traitements complexes, ceux qui présentent le plus d'intérêt professionnel pour les vétérinaires. Par conséquent, il peine à savoir quelle spécialisation il valorise le plus :

« Moi, j'ai toujours voulu faire... enfin, au début, je voulais absolument faire le bétail. J'étais sûr que ça allait me plaire, j'adorais ça. Finalement, je me suis rendu compte que c'était pas... Parce que tu

¹⁴ Madame C. a connu plusieurs interruptions dans l'exercice de sa profession. Elle est mariée à un médecin, a deux enfants et vit dans un environnement urbain.

¹⁵ Cette fille de vétérinaire, sans enfants, n'a pas repris la pratique rurale de son père car les associés déjà en place n'étaient pas convaincus qu'il était judicieux de développer la spécialisation « Animaux de compagnie ». Située en ville, la clinique emploie une assistante et trois aides.

apprends beaucoup de choses à l'université, il y a des techniques de chirurgie, de médecine, énormément de choses. Finalement, quand tu es dans la pratique, de toute façon, la chirurgie, c'est très limité parce que le paysan, il ne veut pas payer. Donc, tu essaies de soigner tant bien que mal ; finalement, c'est pour que la vache finisse la période de lactation. Après, c'est la boucherie. Ou pour essayer d'engraisser le veau encore un peu, et ensuite, la boucherie... En fait, j'étais un peu déçu parce que finalement tu ne peux pas aller jusqu'au bout de ce que tu peux faire. Tu as appris tellement de choses et ensuite tu es tout le temps {à donner, nda} "Anti-inflammatoire", "Antibiotique". » (Assistant vétérinaire employé dans un cabinet « Animaux de compagnie ») ¹⁶

En deuxième lieu, la spécialisation « Bétail de rente » est remplacée par la « Pratique mixte ». Or, cette dernière ne correspond pas à un travail forcément « facilité ». Elle demande un jonglage périlleux avec les rythmes de travail ; elle implique de changer de vêtements si ce n'est de rôle, afin de se débarrasser des odeurs de la campagne pour se consacrer à la clientèle urbaine. Il semble que peu de vétérinaires tiennent ces deux facettes sur la durée. En solo, ils optent alors pour un arrêt complet du rural, alors qu'en copropriété, ils s'appuient sur une division du travail entre associés, l'un se réservant le bétail, l'autre les animaux de compagnie. Cette répartition se retrouve fréquemment chez les couples de vétérinaires car la division des tâches s'y appuie sur la naturalisation des différences entre les sexes. Aux hommes sont confiés le domaine et les compétences les plus « virils », aux femmes la spécialisation dans laquelle prédominent les opérations de médecine interne, le travail d'accueil et de bureau et la clientèle plus féminine et âgée.

Ce modèle « conventionnel » de répartition des tâches est apprécié par Madame P., installée avec son mari en cabinet dans une zone semi-rurale depuis presque vingt ans, travaillant à mi-temps et mère de trois enfants. Revenant sur sa trajectoire, elle raconte qu'elle a toujours voulu exercer la spécialité « Petits animaux », ne s'intéressant que moyennement au « Gros bétail ». Elle considère que les deux conjoints ont su trouver un équilibre, évitant de se concurrencer ¹⁷.

« I. : Une concurrence entre époux pour la clientèle pourrait se poser si le couple avait des spécialités interchangeables ?

Mme P. : Oui, mais chez nous, on est séparé avec les petits et les gros animaux ; c'est moins problématique. Par contre, si les deux font vraiment les petits animaux, je ne sais pas si ça fonctionnerait aussi bien, finalement. Moi, je trouve que c'est mieux comme ça [rires]. Et je ne pense pas qu'un cabinet uniquement pour petits animaux pourrait exister dans la région où on habite. »

¹⁶ Au moment de l'entretien, il travaille depuis 6 mois avec une autre assistante dans ce cabinet, situé en ville dont les deux propriétaires sont mari et femme. Son père travaille dans le secteur bancaire, sa mère est assistante médicale.

¹⁷ Elle rencontre son mari pendant ses études et c'est lui qui va la pousser à l'installation dans la région qu'il connaît pour reprendre la clientèle « Bétail de rente » d'un vétérinaire partant à la retraite. Elle n'a pas d'origine paysanne ou vétérinaire dans sa famille proche.

Madame E., 37 ans, en copropriété avec son mari, laisse elle entendre que cette répartition s'impose aux copropriétaires, même s'ils préféreraient d'autres arrangements¹⁸.

« I. : Avez-vous une idée de comment vous allez répartir le travail entre vous et votre mari ? Ferez-vous les deux pareil ou allez-vous vous fixer des compétences spécifiques ?

Madame E. : Oui, en fait, c'est la division classique des compétences.

I. : C'est-à-dire ?

Madame E. : Il fait avant tout les gros animaux et moi les petits. En fait, nous aimerais faire un peu des deux, oui, des deux. Le problème, c'est évidemment avec les gros animaux, puisque les paysans disparaissent (...)

I. : Vous aimeriez plus travailler avec le bétail ?

Madame E. : Oui, oui. Je l'ai fait souvent, peut-être que ça reviendra plus tard. J'ai beaucoup pratiqué le bétail de rente et je le fais avec plaisir ».

A ce point de l'analyse, on s'aperçoit que les appréciations portées sur l'une et l'autre spécialisation, loin d'être ponctuelles, se constituent tout au long du parcours professionnel. Les interviewés femmes et hommes évaluent l'attrait respectif que représentent les différentes spécialités, non seulement par rapport à leurs visées à l'entrée dans la profession, mais aussi plus en amont, selon les dispositions acquises dans leur milieu d'origine. La familiarité préalable avec les animaux de la ferme dans l'environnement familial conduit à envisager la pratique en rural, incitation qui s'exerce moins sur les enfants socialisés dans un environnement citadin. Le parcours de deux associés permet de comprendre les schèmes structurant ces logiques d'orientation.

Monsieur N., façonné par un héritage double de fils de médecin et de petit-fils de paysan, va au cours de sa carrière fluctuer dans ses préférences¹⁹. Souhaitant initialement pratiquer en mixte, il réalise, dans sa période d'assistanat, puis lorsqu'il s'installe avec une collègue, que cette spécialité empiète sur sa vie privée plus qu'il ne le veut : « Nous, quand on faisait du bétail, c'étaient deux ans où on ne vivait plus. Terminé, on savait que c'était comme ça. À D. [nom d'une petite ville dans une région périphérique], là où j'ai hésité à aller, j'avais un collègue qui avait déjà des enfants, des jumeaux ; sa femme attendait un troisième, tout juste s'il a pu aller la voir quand elle a accouché du troisième ». Pas prêt à faire ce sacrifice, il va se diriger exclusivement vers les animaux de compagnie, ce qu'il fera d'autant plus facilement qu'il se déclare ouvert sur cette pratique par son père : « Ce côté médecine interne, médecine en général, médicalisé, j'étais assez sensible parce que j'ai un père médecin. Donc, c'est vrai que les petits animaux m'ont plus

¹⁸ Au moment de l'entretien, Madame E. pratique en mixte avec son compagnon et deux autres vétérinaires, eux aussi en couple, dans une région rurale, mais elle est sur le point de déménager dans sa région d'origine pour reprendre à deux le cabinet de l'oncle de son mari. Elle n'a pas d'enfants.

¹⁹ Monsieur N. est copropriétaire d'un cabinet « Petits animaux », sans employé. Il vit en concubinage avec une architecte d'intérieur et n'a pas d'enfant. La copropriété fonctionne sur une base très amicale qui s'étend au-delà de la sphère professionnelle.

rapidement touché de plus près. Son associée, Madame R., fille de paysan, qui aurait voulu reprendre la ferme paternelle mais n'a pas pu le faire au vu de la rigidité de l'éducation familiale, tient elle plus fermement à la pratique rurale²⁰. Elle éprouvera donc un soulagement moindre concernant les conditions de travail quand le cabinet laissera de côté cette orientation :

« J'ai senti de la part de mon collègue une motivation qui a baissé plus vite que la mienne. Et moi, je n'avais vraiment pas le courage de prendre ça toute seule sur moi. (...) On n'était vraiment pas très agressifs : les heures d'ouverture pour le bétail, on n'a pas fait grand' chose pour que ça fonctionne, en fait..., on a vite baissé les bras ».

Nous retiendrons donc que si les vétérinaires rencontrés présentent dans leur ensemble la spécialisation « Animaux de compagnie » comme plus confortable que la pratique rurale, ils divergent quant à l'intérêt du travail dans chacune des spécialisations. Si les femmes investissent ce segment professionnel estimé moins éprouvant et en expansion et qu'elles pourraient bénéficier ainsi d'un effet de reconnaissance sans d'ailleurs toujours l'avoir cherché ou anticipé, elles doivent compter avec les difficultés inattendues que cette spécialisation a de trouver une pleine légitimité.

4.2. La spécialisation « Animaux de compagnie » : une légitimité grevée par l'inutilité, les coûts et le type de clientèle

Ce basculement progressif des spécialisations modifie, non seulement, les modalités d'organisation du travail, mais il transforme l'image même de la profession, image qui reflète les services rendus par les professionnels à tel ou tel type de clients. Le vétérinaire rural fait ou faisait valoir l'utilité sociale de son travail en tant que participant essentiel à la chaîne de la production alimentaire et à son maintien comme activité économique lucrative. Il s'est construit un savoir d'expert concernant la santé des cheptels (la naissance, la vente, l'abattage) et l'amélioration du rendement des techniques de reproduction (Hubscher, 1999). Même s'il était critiqué par la clientèle paysanne parce qu'il faisait payer chèrement ses services ou lorsqu'il assurait son autorité, son savoir et son rang social de façon hautaine, son rôle n'en restait pas moins incontesté. Or, le déplacement vers le traitement des animaux de compagnie remet en cause ces fondements antérieurs de la légitimation professionnelle. L'activité « Animaux de compagnie » ne peut pas fonder aussi aisément sa justification sur le registre de l'utilité et de la fonctionnalité sociales. Elle est victime d'un manque de considération, même aux yeux des vétérinaires qui la pratiquent : d'une part, une partie des clients et de leurs besoins sont mal vus ; d'autre part, les progrès techniques qui y sont mis en œuvre peuvent paraître exagérés et poser des problèmes en regard d'une certaine éthique de la profession.

²⁰ L'héritage paternel a pour cette interviewée été vécu plus douloureusement. Son père agriculteur n'a jamais accepté qu'elle devienne agricultrice, comme elle l'aurait voulu, ou vétérinaire ; pour lui, ce ne sont pas des activités pour les femmes. Restant installée dans la même région, Madame R. est amenée à soigner le troupeau de son père, mais elle découvre qu'il fait appel parallèlement à d'autres confrères. Interprété comme un manque de confiance, cela signifiera l'arrêt de la spécialité pour le cabinet. Madame R., séparée de son conjoint, a trois enfants.

4.2.1. Des clients aux besoins plus psychologiques que médicaux

Les vétérinaires spécialistes des petits animaux sont pris dans un dilemme quant à leurs rapports avec leurs clients. Ils reconnaissent une dose d'exagération dans l'attention exacerbée que certains propriétaires portent à leurs animaux de compagnie, mais ils doivent admettre que cette clientèle est porteuse. La déconsidération touche principalement deux types de clients : ceux qui viendraient au cabinet pour parler de leurs compagnons et d'eux-mêmes sans avoir besoin d'un véritable traitement médical ; ceux qui ont une attitude déplacée en considérant leur animal comme un humain²¹. Ce sont majoritairement des femmes et des personnes âgées qui sont la cible de tels jugements, les catégorisations de la clientèle répercutant là des stéréotypes genrés.

« *On est psy ! (...) Les gens viennent nous voir parce qu'ils ont des problèmes* ». (M^{me} B., copropriétaire d'un cabinet « Animaux de compagnie », voir supra)

« *Alors, quand vous êtes dans une salle de consultation à dire 'bonjour' à trente personnes dans la journée et 'Oh, mon petit chat a fait son petit popo !' Vous dites : 'Oui, Madame', et voilà, vous faites votre travail ; c'est alimentaire* ». (Monsieur J., copropriétaire d'une pratique mixte, dans une région semi-urbaine)²²

« *Les gens des villes sont un peu différents des paysans. Ils tiennent plus à leurs animaux de compagnie, à leur chien ou leur chat. Comment dois-je le dire, comment décrire ces gens ? Les paysans ne sont pas compliqués ; pour eux, il ne s'agit entre guillemets que d'une vache. Pour les chiens, c'est déjà quelque chose de plus, c'est un ami ou, peut-être en exagérant, une sorte de membre de la famille. C'est comme ça qu'ils le voient. Pour ces gens {propriétaires de petits animaux}, c'est important. Ils pardonnent moins tes fautes et ils changent plus facilement de vétérinaire* ». (Etudiante, souhaite se spécialiser en pratique mixte)

Si ce genre de clients est mal vu, c'est qu'il rend la tâche des professionnels plus difficile : il exige du temps et interfère avec la pratique de soin en se plaignant de la souffrance de l'animal ; de plus, il émet des demandes qualifiées d'extra-médicales que tous les professionnels ne sont pas prêts à entendre. On peut reprendre ici le cadre d'analyse proposé par Becker (1952) dans lequel les professionnels distinguent les

²¹ Les rapports avec les propriétaires de bétail de rente ne sont pas exempts de tensions, mais ils ne portent pas sur cet amalgame entre l'homme et l'animal. Ajoutons qu'une autre clientèle est considérée comme particulièrement difficile, notamment par les étudiants et étudiantes : les propriétaires de chevaux, souvent décrits comme prétentieux, croyant tout savoir sur leurs protégés et prêts à tout pour les faire courir.

²² Le cabinet actuel a été construit en 2003, la copropriété datant de 1998 ; outre les deux associés, y travaillent une employée et une aide-vétérinaire. Au moment de l'entretien, Monsieur J. vient de se séparer, il a trois enfants. Fils d'un monteur en téléphonie et d'une mère femme au foyer, il a commencé par un apprentissage d'agriculteur, avant d'entreprendre la formation de vétérinaire, signe d'une volonté d'ascension sociale marquée. Il trouve son activité très contraignante, n'ayant pas le soutien attendu de son associé pour le développement du cabinet, d'où le ton parfois désabusé de l'entretien.

« bons clients » ou « clients idéaux » des clients « pénibles », selon qu'ils permettent ou non d'accomplir le métier facilement, c'est-à-dire en correspondance avec les critères et les canons définis par les professionnels. Dans cette perspective, les vétérinaires qui exercent la spécialisation « Animaux de compagnie » se trouvent dans une situation de porte-à-faux, comparable à celle des musiciens de jazz (Becker, 1963) qui jouent de la musique de danse pour les « caves » (les « non-connaiseurs ») afin de vivre de leur métier et qui bien souvent méprisent les goûts de cette clientèle. En marquant une distance avec ce public, ces musiciens valorisent une carrière future fondée sur des principes « véritablement » artistiques ; ils reconstituent leur propre estime en montrant un caractère rebelle et déviant. Les vétérinaires qui travaillent dans la spécialisation « Petits animaux » quant à eux ne peuvent pas ignorer ni éviter cette partie de leur clientèle ; s'en moquer constitue déjà un exutoire. Nous avons constaté, sans les approfondir²³, d'autres logiques d'accommodement qui, comme l'indiquent les extraits suivants, passent par l'installation hors de la ville ou par un processus d'acceptation de la situation en tant que facette inévitable du métier :

« I. : Peut-être que pour la clientèle des petits animaux, c'est l'inverse : ils dépensent sans compter pour leurs animaux ?

« Madame P. : Certains, pas tous, pas tous. Il me semble que dans la région, on est quand même rural, à la base. Ce n'est quand même pas la même approche que dans les grandes villes. Là, je pense que c'est encore autre chose. Je vois parfois des gens qui ont habité dans une grande ville quand ils viennent au cabinet... déjà, il n'y a pas de secrétaire, c'est moi qui répond. Je vois que ça ne plaît pas à certains. Ma foi, c'est un choix comme ça. Je ne le regrette pas. Moi, la plus grande partie de ma clientèle, c'est des gens qui ont encore vécu à la ferme, qui ont une tout autre approche d'un chat, d'un chien ; ce n'est pas leur troisième enfant, ça ne remplace rien. C'est un animal qui vit dans le ménage avec eux, mais qui ne fait pas partie de la famille dans ce sens-là.

I. : Ça vous convient bien ?

Madame P. : Oui, je préfère, personnellement, c'est personnel. Je n'aime pas ceux qui traitent leurs chiens de bébés ou de petits chéris ; à mon avis, c'est déplacé. C'est peut-être un peu dur dit comme ça, parce que je vis aussi de ces gens-là, mais des fois, je trouve qu'ils exagèrent beaucoup, trop à mon goût ». (Madame P., copropriétaire avec son mari d'une pratique mixte, voir supra)

« A.V : (...) Moi, j'ai dû faire un effort assez grand pour tout ce qui est diplomatie, faire des sourires et avoir de la patience. Parce que certaines fois j'entends les gens, tu as envie de prendre leur chien et de dire 'Maintenant, vous le mettez sur cette table' et tu le tiens et tu lui fais une injection. Des fois, c'est une comédie. Tu pourrais mettre une caméra : "Ah mon chéri, viens là..." Tu perds un quart d'heure ! Juste pour faire un vaccin ! Parce que "Ohhhh il n'aime pas ça" et dès que le chien il crie un peu : "Oh, mais vous lui faites mal !" . Des fois, tu deviens fou. Tu dois être là : "Oufff, restons cool..."

²³ L'observation des situations de travail permettrait d'examiner comment les vétérinaires écourtent les échanges avec ces clients ou s'en déchargeant sur leurs collègues proches.

I. : C'est quelque chose que tu n'avais pas forcément...

*A.V : C'est pour cela aussi que je ne voulais pas faire les petits animaux. C'était un truc qui... Voilà, tu apprends, mais, c'est vrai, des fois tu as envie de tout exploser. » (Assistant vétérinaire, voir *supra*)*

Tous les vétérinaires ne voient pas cette facette « psychologique » de leur métier comme négative. Faisant des parallèles avec la médecine humaine – d'autant plus s'ils ont hésité avec cette filière au moment de leurs études –, ils considèrent que la relation avec les maîtres des animaux est partie prenante de leur activité. Dans cette optique, ils mettent l'accent sur l'accueil, le temps consacré et les explications fournies aux clients. Les plus convaincus se lancent dans le développement de thérapies particulières, comme le comportementalisme, qui prend en compte la relation entre les animaux et leurs propriétaires. Face au sociologue, ils s'inscrivent dans une rhétorique de légitimation qui souligne le rôle social ou socialisateur des animaux de compagnie dans les sociétés contemporaines, comme compensation de l'isolement ou de la solitude dans les environnements urbains.

Les vétérinaires femmes seraient-elles davantage prêtes que leurs collègues masculins à endosser et à reconnaître positivement ce travail relationnel et les compétences requises pour le mener ? Comme il a été noté en introduction, la féminisation d'une profession peut se coupler avec une division genrée du travail et des spécialisations plutôt qu'avec une atténuation des rapports de genre : les femmes trouvent alors place dans les spécialités correspondant aux qualités que leurs collègues, les clients ou elles-mêmes s'attribuent. Dans cette logique, l'orientation des femmes vers le traitement des animaux de compagnie refléterait leur préférence pour un domaine où elles mettent en oeuvre des compétences considérées comme plus typiquement féminines, parmi lesquelles la psychologie dans les relations avec la clientèle, la patience ou l'habileté dans des interventions minutieuses. Il faut aussi remarquer que lorsqu'elles reprennent à leur compte ces attributs, les vétérinaires femmes se situent moins directement en concurrence avec les collègues ou les clients qui dotent le vétérinaire de qualités « viriles » – la force pour maintenir le bétail et effectuer certains gestes ; le « savoir-être » pour établir le contact avec les milieux agricoles où ce sont les hommes qui s'occupent des troupeaux.

Dans le déroulement des entretiens, plusieurs vétérinaires, femmes et hommes, relativisent la nature genrée des compétences en expliquant que le tour de main compte plus que la force dans des opérations comme le vêlage ou le retournement de matrice ou qu'ils trouvent une solution pour contourner ce problème de muscle ou de taille²⁴. Sur la base de notre matériel, nous pouvons suggérer que les hommes prennent moins de gants que leurs consoeurs pour mentionner les côtés peu gratifiants des relations avec les clients ; les femmes, elles, déclarent moins spontanément que les compétences dites relationnelles leur importent peu ou ont dû

²⁴ Une enquête plus approfondie demanderait aux femmes vétérinaires si elles ont changé leur apparence corporelle en entrant dans la profession. Pruvost (2007) propose une analyse fine de cet enjeu physique et identitaire chez les policiers.

être acquises. Même celles qui n'en font pas une fierté personnelle les mentionnent comme modalité d'exercice du métier dans la spécialisation « Animaux de compagnie » :

« Je crois qu'il faut surtout aimer les gens. (...) Ils ont besoin de parler et si vous voulez qu'ils reviennent... Bien entendu, si on a un bon diagnostic et que l'on soigne leur chien, c'est bien. Mais si, par hasard, vous n'êtes pas disponibles, vous ne les accueillez pas avec beaucoup d'empathie, je crois que ça compte presque plus ou autant que le fait de bien soigner leur animal. (...) Justement, j'ai un collègue qui est très, très généreux dans sa façon d'accueillir les gens – les clients l'adorent. » (Madame R., copropriétaire d'une pratique « Animaux de compagnie », voir *supra*)

Au sein même de la spécialisation « Petits animaux », une division des tâches semble d'ailleurs se cristalliser parmi les vétérinaires associés hommes et femmes. Sur un schéma connu et proche de la hiérarchisation des spécialités en médecine humaine (Jaisson, 1995 et 2002), les hommes se consacrent plus fréquemment à la chirurgie (opérations compliquées opposées à petites opérations), à l'orthopédie ou à l'usage d'appareils et de techniques sophistiqués ; les femmes accomplissent quant à elles plus souvent des tâches de routine et de médecine interne, telles la vaccination. Pour que la vétérinaire inverse cette tendance, il faut qu'elle ait accompli un parcours de perfectionnement atypique au sein de la spécialisation ou que ses apports financiers et ses réseaux aient été décisifs pour l'installation du cabinet²⁵.

4.2.2. Des prouesses techniques jouissant d'une considération limitée

La spécialisation « Petits animaux » ne se compose pas que d'activités de conseils et de traitements banals ; elle recouvre aussi des avancées techniques et de la médecine de pointe. En quoi cette maîtrise technique ne suffit-elle pas à rehausser la considération du segment auprès de l'ensemble des professionnels, à en compenser les côtés moins attractifs ? Ce registre de légitimation par l'expertise scientifique et technique est bien utilisé pour augmenter l'attrait et le prestige de la spécialisation et, plus largement, celui de la profession. La nouvelle brochure éditée par la Société des Vétérinaires Suisse présente cette orientation comme la perspective d'avenir : « Les attentes élevées envers l'art vétérinaire, éveillées par les succès de la médecine humaine, constituent un défi captivant, en particulier dans le domaine des animaux de compagnie. »²⁶

Cette valorisation des compétences techniques bute cependant sur plusieurs obstacles qui renvoient globalement à l'économie et à l'éthique de la profession plutôt qu'à des questions de genre. Le développement de soins techniques engendre des tensions entre plusieurs composantes de l'identité et de la pratique des professionnels, femmes et hommes : d'un côté, le passionné des animaux prêt à mettre en œuvre les

²⁵ Parmi nos interviewés, c'est notamment le cas de Madame B. (voir *supra*), fille de vétérinaire, qui s'est formée aux Etats-Unis. La transmission professionnelle entre générations joue ici pour accumuler les connaissances et faire de « bons choix ».

²⁶ Société des vétérinaires suisses (2005) *Vétérinaires. Profil professionnel*, p. 3.

traitements les plus performants et novateurs pour les soigner; de l'autre, l'entrepreneur petit indépendant qui ne peut pas offrir ses services gratuitement, soucieux de rentabiliser ses appareils coûteux.

Parmi nos interviewé-e-s, plusieurs relèvent l'intérêt des interventions et traitements sur les animaux de compagnie, ces derniers se rapprochant le plus des progrès et expérimentations accomplis en médecine humaine. Mais, parallèlement, nos interlocuteurs se montrent conscients que la sophistication des traitements et de la recherche peut, dans le cas d'animaux de compagnie, choquer le public (les non-propriétaires, les écologistes, etc.) qui y voit un gaspillage de ressources dans les sociétés occidentales. A l'intérieur même de la corporation professionnelle règne une certaine incertitude quant aux limites à poser pour décider ce qu'est un traitement standard et justifié. Ce flou, qui renvoie à une déontologie professionnelle en construction suite à l'apparition d'innovations techniques, tempère la considération symbolique qui pourrait être allouée à la spécialisation « Animaux de compagnie ». Un étudiant vétérinaire en dernière année exprime cet argument du gaspillage pour afficher sa distance à l'encontre des animaux de compagnie et justifier son choix exclusif de la spécialisation rurale. Il ajoute que s'il avait voulu pratiquer une médecine très perfectionnée, il se serait consacré non pas aux animaux mais à la médecine humaine :

« I. : Ce qui m'intéresserait encore... il y a de plus en plus de femmes qui exercent le métier et parallèlement la spécialisation pour petits animaux est demandée. Quelles sont les conséquences pour les vétérinaires ?

Etudiant : Je crois simplement qu'en Suisse nous avons un niveau de vie élevé et des problèmes comme l'approvisionnement, l'eau ou le chômage sont relégués à l'arrière-plan. Nous avons plus de temps pour nous occuper d'autres choses. Pour beaucoup de personnes, l'animal, surtout les animaux de compagnie, sont autant sinon plus importants que les autres gens. Pour beaucoup, ils remplacent les enfants et c'est pourquoi ce marché prend de l'ampleur. A Berne, on vient de construire une nouvelle clinique pour petits animaux pour 40 millions de francs (suisses). C'est incroyable, tout ce qu'il y a là-dedans. C'est plus moderne que beaucoup d'hôpitaux [en médecine humaine] que nous avons en Suisse. J'ai des difficultés à accepter que l'on puisse offrir une telle médecine pour des animaux de compagnie alors que tu prends l'avion, tu voles environ quatre heures vers le sud et, là, les hommes n'ont pas cela à disposition. Mais je suis aussi conscient que ce qui est demandé au niveau économique va continuer à être offert. Je m'identifie difficilement avec cette tendance. Plutôt que de me spécialiser dans les petits animaux, j'aurais directement étudié la médecine humaine, car les aspects médicaux sont semblables pour les deux. Pour moi, l'homme compte encore plus qu'un chien ou un chat ». (Etudiant, souhaitant exercer en « pratique mixte » [Traduction de l'allemand])²⁷

²⁷ Fils de vétérinaire dans une région rurale et issu d'une lignée paysanne, il a développé cette sensibilité pour la spécialisation rurale.

Sur le plan économique, les développements techniques axés sur les animaux de compagnie rendent l'installation en cabinet plus chère et suscitent un problème majeur avec les clients, le recouvrement de frais élevés. Les propriétaires d'animaux ne peuvent pas tous en effet supporter avec leurs propres ressources les coûts élevés engendrés par le perfectionnement de spécialités (comme l'ophtalmologie pour les chiens ou les chats, les traitements contre le cancer) ou de techniques pointues (examens par résonance magnétique, prothèses). Comme la médecine vétérinaire est, en Suisse, encore très rarement l'objet de contrats d'assurance permettant le remboursement, les vétérinaires se retrouvent alors face à des problèmes difficiles à gérer au quotidien car touchant à leur double ethos de petits indépendants et de soignants. Ils se retrouvent avec des factures impayées auxquelles ils parent en instaurant le paiement au comptant. De façon plus déstabilisante, la légitimité de la spécialisation peine à s'instaurer sur la dimension technique parce que celle-ci fait surgir des inégalités entre les clients qui peuvent ou non payer les traitements les plus performants pour leurs animaux de compagnie. Et la profession ne semble pas encore avoir établi de normes ou des pratiques communes autour de cette question.

5. Le caractère libéral de la profession ébranlé par la recomposition des spécialités

Dans les reconfigurations qui touchent actuellement la profession vétérinaire en Suisse, une réévaluation de la place, de l'attrait et de la reconnaissance réciproques des spécialités est donc en cours. Cependant, les recompositions identitaires et hiérarchiques qui en résulteront ne sont pas encore établies car les professionnels mettent en œuvre des critères pluriels et parfois contradictoires pour apprécier la position et le prestige d'une spécialité: la rentabilité économique, l'intérêt du travail, les types de clientèles, leurs attentes et exigences. Les traits caractéristiques des professions libérales – l'organisation indépendante de son travail, la maîtrise de son entreprise et l'investissement en temps que cela suppose – servent-ils dès lors de repères de légitimité et d'identification stables dans ce paysage professionnel mouvant ? Dans le contexte actuel, les conditions de réalisation de l'indépendance et de l'autonomie professionnelle ne sont plus garanties. Comme dans de nombreuses professions (*Current Sociology*, 2006), les vétérinaires sont soumis à des pressions à la rationalisation de leurs activités, ainsi qu'à l'emprise croissante de régulations et d'évolutions extérieures à la profession.

5.1. Indépendance et féminisation, des logiques en confrontation ?

Le caractère libéral de la profession vétérinaire repose jusqu'ici sur l'exercice en cabinets privés de petite taille, c'est-à-dire sur un modèle proche de l'entreprise familiale artisanale. La viabilité de ce modèle supposait un propriétaire, plus souvent masculin que féminin, qui réalisait un projet professionnel dans lequel la conjointe, reconvertissant ou abandonnant sa formation de base, se chargeait de la bonne marche administrative (comptabilité et commandes, gestion du personnel), de l'accueil et de l'assistance pendant les opérations, sans forcément être rémunérée²⁸. Assurer le

²⁸ Lorsque l'on examine les formations des conjointes de vétérinaires que mentionnent nos interlocuteurs, c'est la formation d'employée de bureau qui est la plus favorable à cette conversion.

fonctionnement et la réussite du cabinet devenait un objectif de la famille entière, synonyme d'accès à la propriété et d'une volonté d'ascension sociale et économique. Second cas de figure permettant l'installation en libéral : le cabinet est tenu « conjointement » par un couple de vétérinaires, la rencontre des partenaires ayant bien souvent lieu pendant les études. La femme tend alors à occuper une position équivalente à celle de l'épouse non vétérinaire, c'est-à-dire qu'elle fait passer au second plan son activité proprement thérapeutique pour se consacrer à des activités d'administration courante.

Dans ces formes d'association, l'aide fournie par la conjointe apparaît bien comme un adjuvant « naturel », « normal » de l'exercice du métier en libéral. Ainsi, les fils de vétérinaires qui n'ont pas l'intention de reprendre la succession familiale soulignent tous l'apport crucial de leurs mères pour le succès de l'entreprise familiale, qu'ils le reconnaissent comme une part du travail vétérinaire ou comme un prolongement du travail ménager à la maison. Or, cette contribution féminine ne va pas de soi quand ce sont des femmes qui se lancent dans la carrière, quand la profession se féminise, comme le rappellent certaines de nos interlocutrices qui se remémorent leurs doutes au moment d'entamer leurs études :

« I. : Quand vous avez fait vos études, y avait-il déjà plus de femmes étudiantes que d'hommes ? Parce qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes.

Madame B. : Non, c'était moitié-moitié, à peu près.

I. : Cela vous avait surprise ? Pensiez-vous que c'était un métier où il y avait plus d'hommes ?

Madame B. : Si, si, si. C'était aussi une raison pour laquelle j'avais hésité longtemps à faire ce métier. Parce que j'avais vu aussi que ce n'était pas seulement mon papa qui faisait ce métier, mais aussi ma maman qui gardait le téléphone. Moi, j'étais sûre que je n'allais pas trouver un mari qui me garderait le téléphone. C'était l'époque où on n'avait pas encore les natels {téléphones portables} ! On ne savait pas comment ça allait évoluer. Longtemps j'ai pensé que c'était difficile pour une femme parce qu'il fallait avoir quelqu'un à la maison pour garder le téléphone. Forcément, ce serait plus difficile de trouver un mari... que l'inverse. Donc oui, j'étais quand même un peu surprise ». (Madame B., copropriétaire d'un cabinet « Animaux de compagnie », voir supra)

Dans les couples exogames, les vétérinaires femmes ne comptent pas sur l'appoint de leur conjoint pour la marche effective du cabinet, mais sur un soutien (aide en informatique, ressources financières pour l'achat du cabinet ou pour la garde des enfants, compréhension par rapport aux horaires)²⁹. Face à cette modification de l'économie de la profession, les femmes qui s'installent en indépendantes doivent trouver des associés, hommes ou femmes, ou engager des salariés supplémentaires.

²⁹ Dans les couples exogames que nous avons rencontrés, les conjoints étaient ingénieur informatique, ingénieur forestier, journaliste et fils de vétérinaire, propriétaire d'une agence de voyage et médecins (plus deux non précisés).

Considérée dans cette perspective démographique, la féminisation accélère le phénomène de la salarisation ou de l'agrandissement de la taille des cabinets par augmentation du nombre d'associés. D'autant que l'exercice en indépendant prend une forme plus managériale (extension de l'activité à la vente de fournitures pour animaux, prospection de nouveaux clients et rationalisation de la gestion comptable du cabinet) pour laquelle tous les vétérinaires ne se trouvent pas adaptés. Dans ce contexte, les femmes elles-mêmes, leurs collègues masculins, les organisations professionnelles, voire les travaux sociologiques, présentent le statut de salarié comme adapté aux femmes ou recherché par elles. Les débouchés et les territoires d'activités qui se sont multipliés depuis plus de vingt ans dans l'industrie (vente ou recherche) ou dans l'administration (contrôle des denrées, prévention des épidémies, régulation et protection des espèces) sont eux aussi connotés comme plus féminins, car plus prévisibles au niveau des horaires et, par conséquent, plus conciliaires avec une charge familiale. Mais les négociations qui conduisent les femmes dans les diverses spécialités sont plus complexes qu'on ne le présente habituellement. Dans les entretiens, notamment avec les étudiantes, les options hors de la pratique indépendante sont rarement présentées comme un choix envisagé d'emblée, elles résultent d'un mélange complexe d'envies et de contraintes et surviennent après quelques années. Plus que la spécialité « Animaux de compagnie », ces postes de fonctionnaires, de commerciaux ou de chercheurs peinent à avoir d'emblée du crédit auprès des futurs professionnels. Ils sont ramenés à une activité de bureau (par amalgame avec l'organisation bureaucratique dans laquelle elle se déroule) et aux stéréotypes de la routine. L'extrait suivant exprime une attitude extrême de rejet de ces activités :

“I. : Si vous vouliez continuer à travailler comme vétérinaire, par exemple après un accident, pourriez-vous le faire dans l'administration ?

Madame E. : Non, ce serait vraiment terrible pour moi [rires]. Je dis toujours “Je le ferais si j'étais paralysée ou ce genre de situation”. Là oui, je pourrais imaginer, mais pas aussi longtemps que je me tiens sur mes deux jambes.

I. : Et dans la recherche ou l'industrie ?

*Madame E. : Effectivement, j'ai envisagé la véritable recherche pendant un certain temps. Mais je pense que j'ai besoin de la relation avec... je suis toujours amoureuse des animaux. Je pense que je suis devenue vétérinaire parce que j'aime les animaux et pas seulement parce qu'ils m'intéressent. Bien sûr, ils m'intéressent aussi, mais selon le type de recherche que l'on fait, on a des animaux d'expérimentation et cela me pose problème. Ou on fait tout *in vitro*, et c'est ennuyeux ». (Madame E., copropriétaire avec son mari d'une pratique mixte, voir supra. [Traduction de l'allemand])*

5.2. Une profession sous dépendance des restructurations agricoles ?

Pour qui cherche à caractériser la capacité d'autorégulation de la profession vétérinaire en tant que profession libérale qualifiée, elle lui apparaît comme emblématique d'une configuration à double tranchant. Du côté du bétail de rente, les vétérinaires suivent les changements des règles de production agricole plutôt

qu'ils ne les édictent. Du côté des animaux de compagnie, ils semblent plus aptes à développer une autonomie professionnelle, c'est-à-dire à augmenter la palette des services qu'ils offrent à la clientèle, à créer des nouveaux besoins et à garder un monopole sur ce secteur. La régulation et les transformations de la profession sont donc dépendantes des évolutions du secteur agricole et peut-être moins soumises à une concurrence intra- ou extraprofessionnelle. Avec la recomposition des spécialités (déclin de la spécialisation « Bétail de rente » à l'avantage de la « Pratique mixte »), comment les vétérinaires installés ou en formation considèrent-ils les transformations en cours dans les métiers agricoles, territoire professionnel adjacent au leur ? Profitent-ils de la situation de « faiblesse » des agriculteurs pour renforcer une relation dissymétrique vis-à-vis de ces derniers ? A l'inverse, se trouvent-ils, comme dans d'autres pays européens, confrontés à des interlocuteurs exploitants qui, ayant résisté aux restructurations et s'étant constitués en groupements d'entrepreneurs, peuvent négocier des contrats forfaiteires avec des vétérinaires restant, eux, atomisés ?

Les étudiants en dernière année de médecine vétérinaire tiennent un discours parfois sommaire, souvent géné, emprunt de fatalisme et d'incertitudes à l'égard de l'agriculture, comme s'ils s'accommodaient ou ne se souciaient guère de ce domaine pour leur future activité professionnelle, et ceci d'autant plus s'ils se dirigent vers la spécialité « Animaux de compagnie ».

« Oui, les paysans sont toujours plus en déclin, les petits paysans. C'est dommage. D'un autre côté, comment dire, le consommateur exerce une pression pour dire comment on doit élever les animaux, par exemple dans la production des cultures avec les labels bio. » (Etudiante, souhaite exercer la spécialisation « Animaux de compagnie » [Traduction de l'allemand])³⁰

« I. : Un processus de concentration dans l'agriculture, avec des conséquences pour les vétérinaires ?

« Exactement. J'étais en Emmental [région de Suisse] pendant une semaine chez un vétérinaire. Il m'a dit qu'il craignait qu'on ne trouve plus de paysans en Emmental dans vingt ans, parce qu'ils sont éloignés des grands axes de circulation. Alors ils ne sont pas intéressants pour Emmi et compagnie [grandes entreprises de transformation de produits laitiers] qui devraient se déplacer jusque-là. Il pense qu'il y aura toujours des vaches en Suisse, mais qu'elles seront toutes élevées sur le plateau, le long des autoroutes, où il n'y aura plus que des sortes de Farms ; et là on produira le lait. L'Emmental deviendra, je ne sais pas, une forêt sauvage... » (Etudiant, souhaitant exercer en « pratique mixte », voir *supra* [Traduction de l'allemand])

Les vétérinaires en exercice, quant à eux, expriment une certaine compréhension face aux contraintes qui pèsent sur les agriculteurs, avant de noter les désavantages qui en découlent pour leur corporation. Les vétérinaires ruraux seraient soumis à un

³⁰ Cette fille d'un propriétaire d'une fabrique de meubles et d'une enseignante en biologie, avec un héritage maternel paysan, est venue à la médecine vétérinaire à travers son intérêt pour les chevaux.

contrôle beaucoup plus strict qu'auparavant sur les médicaments qu'ils délivrent aux paysans, contrainte qui serait moins marquée dans la spécialité « Animaux de compagnie »³¹ :

« Maintenant, ils doivent compter chaque pilule, chaque millilitre, tout ce qu'ils donnent. Ça a énormément augmenté, qu'ils soient autant contrôlés. Finalement, ils ne sont pas payés correctement pour ça ». (Madame P., copropriétaire avec son mari d'une pratique mixte, voir supra)

De tels propos, fréquemment entendus, soulignent une thématique récurrente des professions libérales qui expriment une perte d'autonomie à travers la critique de la « paperasserie » administrative et du contrôle du marché des médicaments. Les vétérinaires ne peuvent pas imputer la responsabilité de ces évolutions aux seuls agriculteurs, ni véritablement assumer la charge des dérives dans les prescriptions aux troupeaux, ce qui illustre les relations étroites entre ces métiers partenaires. Endosser un rôle de contrôle des bonnes normes sanitaires impliquées par la traçabilité des produits implique des nouvelles bases de collaboration qui se mettent en place très lentement en Suisse. Le vétérinaire se muerait en « conseiller d'exploitation », qui n'intervient plus seulement ponctuellement en cas de maladie, mais pour un suivi préventif du troupeau. Reste à savoir si ce *trend* s'établira et générera des relations inédites entre le professionnel et ses clients, tendant peut-être à entamer le caractère libéral de la profession. La Société des Vétérinaires Suisses s'en préoccupe puisqu'elle prône « une meilleure formation de base des agriculteurs en matière de santé animale, afin de pouvoir intensifier encore le partenariat constructif entre les deux professions »³². Dans le même temps, la SVS diffère la mise en place de « techniciens vétérinaires », nouveaux professionnels que certaines organisations d'agriculteurs verrraient bien se charger (à moindre prix ?) des actes de routine auprès des paysans.

6. Conclusion

Cette contribution a montré que les restructurations de la profession vétérinaire dans le contexte suisse : 1) fragilisent les positions que les vétérinaires masculins avaient acquises dans le segment des animaux de rente, segment masculin par excellence ; 2) s'appuient sur la prédominance numérique des femmes dans certaines spécialités, les animaux de compagnie en particulier, pour favoriser les recompositions entre spécialités. Les transformations du métier et la perte de prestige qui pourrait en découler pour les hommes ne sont donc pas provoquées par la féminisation elle-même. On ne peut pas non plus soutenir que les femmes arrivent dans la profession parce que celle-ci est déjà reconnue comme en crise, ni qu'elles soient reléguées dans la spécialité la plus en crise. Les recompositions qui en résultent sont complexes parce que l'ensemble des praticiens doivent réaménager leur rôle professionnel : même si la spécialité « Animaux de compagnie » n'est pas nouvelle, elle change de signification lorsque sa voisine « Animaux de rente » se réduit et se modernise. Dans cette

³¹ Ce contrôle est actuellement l'objet de négociations entre les autorités et la Société suisse des vétérinaires.

³² Société des vétérinaires suisses (2006) *Rapport annuel*, p. 10.

transformation, une minorité d'hommes occupe à première vue une position confortable, à savoir ceux qui ont accaparé les aspects les plus techniques et managériaux de la spécialisation « Animaux de compagnie », en extension. Certains d'entre eux se plaignent toutefois de supporter tous les fardeaux, notamment ceux de la responsabilité entrepreneuriale, renversant en quelque sorte la situation des femmes « pionnières » qui ont dû dépenser beaucoup d'énergie pour pratiquer la profession (Maurer, 1997). Nous avons aussi mis en évidence que ces réaménagements ne peuvent pas simplement être analysés comme le résultat d'une compétition opposant de façon tranchée des segments professionnels étanches ou des acteurs qui veulent conserver un monopole établi et d'autres les remplacer.

Dans les années qui viennent, il n'est pas assuré que les hommes continuent à vouloir accéder au métier de vétérinaire parce qu'ils reconsidereraient positivement les spécialisations en ascension et les conditions de travail qu'elles supposent. Il n'est pas certain que les femmes profitent de cette possible défection des hommes pour se déployer plus résolument sur les territoires de compétences qui gagnent en légitimité ou sur ceux dans lesquels elles ne s'étaient pas aventurées, les ayant laissés à leurs collègues masculins. Cette situation, si elle est lue par certains professionnels comme un problème lié à la féminisation, renvoie selon nous tout autant à la découverte progressive que la profession a bâti son prestige et son pouvoir en dépendance avec une activité pourtant subordonnée, l'agriculture – et avec le développement d'entreprises industrielles et de réglementations étatiques afférant à ce secteur. Or, tous les secteurs d'activité et tous les animaux ne se valent pas en termes d'identification professionnelle et le segment des animaux de compagnie, qui pourrait paraître le plus prometteur pour le futur, ne représente pas une sphère d'autonomie professionnelle illimitée.

Bibliographie

- Becker H. (1985 [1963]) *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 247 p.
- Becker H. (1952) Social-class variations in the teacher-pupil relationship, *Journal of Educational Sociology* 28(8), 451-465.
- Cacouault-Bitaud M. (2001) La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ?, *Travail, genre et sociétés* 5, 93-115.
- Crompton R., Le Feuvre N. (2003) Continuity and change in the gender segregation of the medical profession in Britain and France, *International Journal of Sociology and Social Policy* 23(4), 36-58.
- Current Sociology* (2006) Trust and Professionalism, 54(4), special issue.
- Freidson E. (2001) *Professionalism. The third logic*, Cambridge, Polity Press, 250 p.
- Guichard-Claudic Y., Kergoat D. et Vilbrod A. (eds) (2008) *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 401 p.

- Henrio D. (2004) Féminisation de la profession vétérinaire : enquête auprès des diplômées de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes depuis sa création, Ecole vétérinaire de Nantes, Thèse de doctorat en médecine vétérinaire.
- Hubscher R. (1999) *Les maîtres des bêtes dans la société française (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Odile Jacob, 441 p.
- Jaisson M. (2002) La mort aurait-elle mauvais genre ? La structure des spécialités médicales à l'épreuve de la morphologie sociale, *Actes de la recherche en sciences sociales* 143, 44-52.
- Jaisson M. (1995) Les lieux de l'art. Etude sur la structure sociale du milieu médical dans une ville universitaire de Province, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Thèse de doctorat en sociologie, non publiée.
- Kuhlmann E. (2003) Gender differences, gender hierarchies and professions: An embedded approach to the German dental profession, *International Journal of Sociology and Social Policy* 23(4), 80-96.
- Lapeyre N. (2006) *Les professions face aux enjeux de la féminisation*, Toulouse, Octares, 214 p.
- Lapeyre N. (2003) Professional and domestic work arrangements of women general practitioners in France, *International Journal of Sociology and Social Policy* 23(4), 97-122.
- Maurer B.A. (1997) Frauen in der Tiermedizin: Berufsbiographische Untersuchungen anhand der Lebensläufe der ersten Tierärztkinnen in Deutschland, und qualitativer berufsbiographisch orientierter Interviews mit Tierärztkinnen der Approbationsjahrsgänge 1950-1952 und 1958-1989, Freier Universität Berlin, Thèse de doctorat en médecine vétérinaire.
- Pruvost G. (2007) *Profession : policier. Sexe : féminin*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 307 p.
- Smith D. (2002) Pay and productivity differences between male and female veterinarians, *Industrial and Labour Relations Review* 55(3), 493-511.
- Tanguy L. (1995) Le sociologue et l'expert : une analyse de cas, *Sociologie du travail* 37(33), 457-477.
- Wetterer A. (1992) *Profession und Geschlecht: über die Marginalität von Frauen in hochqualifizierten Berufen*, Frankfurt am Main, Campus Verlag, 327 p.